

# RECU POUR SOLDE DE TOUT COMPTE

Article L122-17 du code du travail  
Délai de forclusion de 2 mois

Je, soussignée....., demeurant.....  
.....

reconnais avoir reçu de ....., pour solde de tout  
compte, la somme ..... en paiement des salaires et de toutes indemnités,  
quels qu'en soient la nature ou le montant, qui m'étaient dus au titre de l'exécution et de la  
cessation de mon contrat de travail.

J'ai connaissance qu'en application des dispositions de l'article L 122-17 du code du travail,  
je dispose de DEUX MOIS, à compter de ce jour, à peine de forclusion, pour dénoncer, par  
lettre écrite et motivée le présent reçu qui a été établi en deux exemplaires, dont l'un m'a été  
remis.

Fait a....., le.....

Signature du salarié  
Précédée de la mention  
« pour solde de tout compte »